

11. RÈGLES D'HYGIÈNE LORS D'HOSPITALISATION



PIÈGES ET ERREURS



POURQUOI ?

Limiter la diffusion et la transmission d'agents pathogènes infectieux et parasitaires de l'animal à l'homme (et inversement) et entre animaux **lors des hospitalisations.**

QUI ?

Toute personne amenée à:

- **Manipuler** et soigner un animal hospitalisé.
- Manipuler des dispositifs médicaux, un prélèvement biologique ou un excréta animal.
- **Nettoyer** des surfaces de travail et des équipements.

Le **détenteur** lors de visites de l'animal hospitalisé.

QUAND ?

Lors des manipulations et des soins aux animaux porteurs d'agents infectieux (en particulier bactéries résistantes) ou de parasites, zoonotiques ou non.

En priorité lors de l'entretien et du nettoyage du matériel, des surfaces de travail et des locaux.

COMMENT ?

Hospitaliser les animaux contagieux ou suspects de contagion dans des espaces dédiés.

AFFICHER LISIBLEMENT SUR LA PORTE DE LA CAGE OU DU BOX :

- Le motif de l'hospitalisation **EN PARTICULIER le risque de contagiosité de l'animal.**
- La **nature du pathogène**, son éventuelle résistance et caractère zoonotique.
- « animal mordeur » ou « animal agressif ».

Identifier et protéger les prélèvements réalisés **AVANT** la sortie du local.

Appliquer les règles d'hygiène lors des manipulations et soins des animaux concernés.

Appliquer les règles d'hygiène pour l'entretien du matériel, des surfaces et des locaux, la gestion des déchets (y compris les déchets biologiques).

Le détenteur est AUTORISÉ à visiter son animal hospitalisé : quand ? précautions, tenues? ... l'informer du caractère zoonotique du pathogène.

AVEC QUOI ?

Des zones dédiées aux animaux contagieux et des consignes à l'entrée et à la sortie de ces zones (changement de vêtements; surchaussures ...).

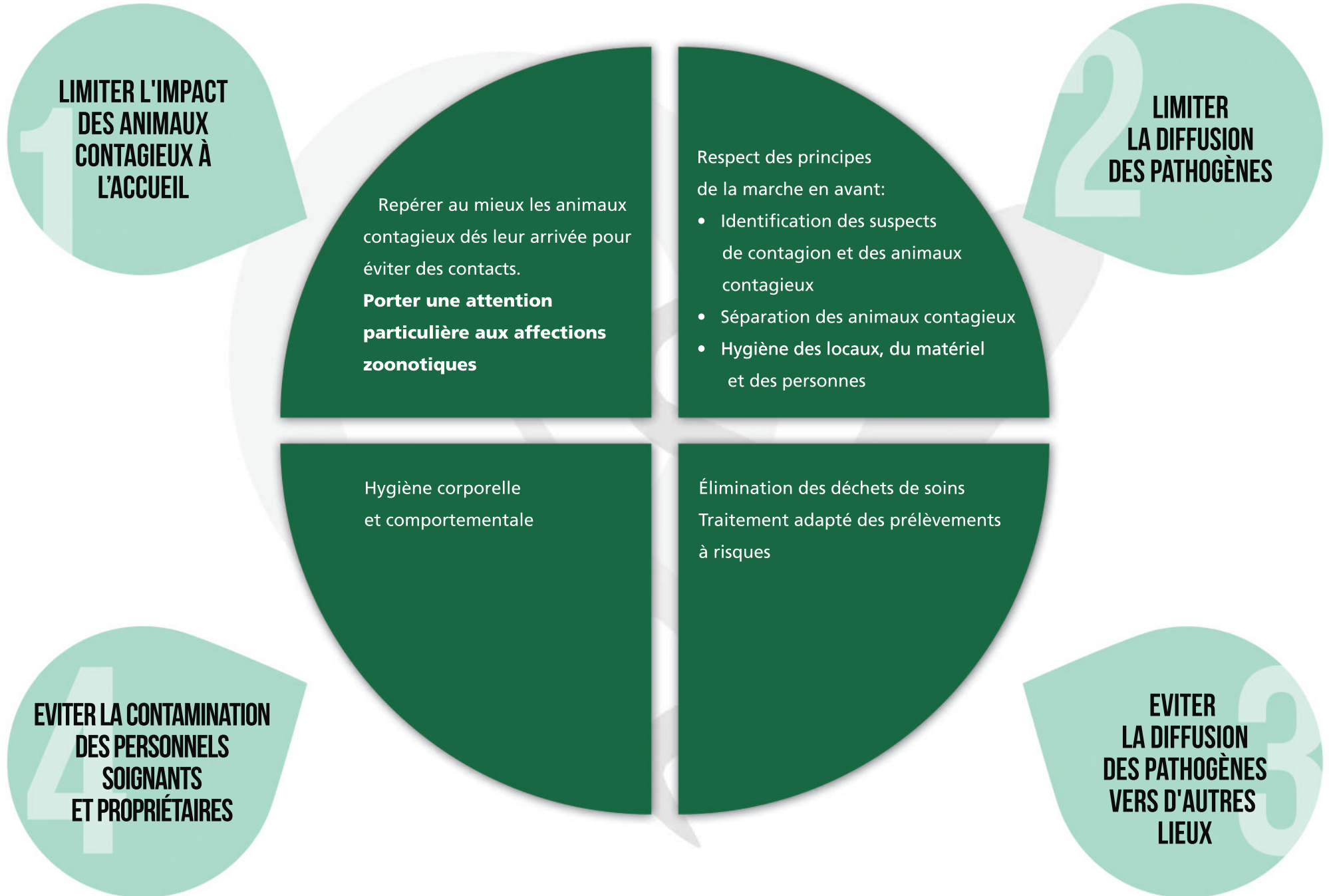
Des logos, dessins ... affichés et illustrant clairement le danger.

Des procédures formalisées et des affichables pour les soins, l'entretien du matériel, des surfaces et des locaux.

- ▶ Cf. FICHE 1 LAVAGE DES MAINS LORS DES ACTES DE SOINS NON CHIRURGICAUX
- ▶ Cf. FICHE 3 GRANDS PRINCIPES DE NETTOYAGE ET DE STERILISATION DU MATERIEL DE CHIRURGIE
- ▶ Cf. FICHE 4 GRANDS PRINCIPES DE NETTOYAGE
- ▶ Cf. FICHE 5 HYGIENE COMPORTEMENTALE et MARCHE EN AVANT

- Ne pas afficher le statut CONTAGIEUX ou ZONOTIQUE.
- Ne pas afficher la nature du pathogène suspecté/ou identifié et son éventuelle résistance.
- Ne pas transmettre les consignes aux différents soignants.
- Ne pas informer le propriétaire du caractère contagieux ou zoonotique de son animal.
- Ne pas afficher le caractère agressif ou mordeur.
- Ne pas dédier du matériel usuel spécifique (savon, thermomètres, stéthoscopes, tondeuses...).

11. BIOSÉCURITÉ DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SOINS



11. BIOSÉCURITÉ DANS LES HÔPITAUX POUR VEAUX MALADES



1
**ANIMAL : STATUT
SANITAIRE DU CHEPTEL
D'ORIGINE ET
DE L'INDIVIDU**

**Refus animaux de cheptels
non indemnes maladies
réglementées, BVD**

Diagnostic individuel et mesures
adaptées

2
**LOCAUX:
CONCEPTION ET
UTILISATION**

Box avec séparation et
espacés,
Nettoyage et désinfection
en continu et après chaque séjour

Accès interdit aux personnes
autres que les soignants
Tenue réservée aux soins :
usage unique conseillé
Respect des principes
de la marche en avant

Matériel de contention nettoyé
et désinfecté
Matériel de soins médicaux :
usage unique
Un biberon et une tétine par
veau nettoyés et désinfectés
entre chaque tétée

4
**PERSONNEL:
HYGIÈNE
COMPORTEMENTALE
ET PERSONNELLE**

3
**MATÉRIEL
DE SOINS ET
DE CONTENTION**